COMMUNIQUE DE PRESSE
Le 9/11/2026

Handicap visible ou invisible, vulnérabilités : l'optique-lunetterie de détail donne la parole à ses professionnels

La CPPNI de la branche lance une campagne de témoignages et une enquête anonyme, ouverte jusqu'au 18 décembre 2026. « **Parce qu'oser en parler, c'est déjà changer le regard.** »

Beaucoup de situations ne se voient pas, et exposent pourtant à l'incompréhension ou aux préjugés au travail. Les partenaires sociaux de l'optique-lunetterie de détail ont décidé d'en faire un sujet de branche. Dès novembre 2026, la CPPNI diffuse des portraits vidéo de professionnels du secteur et invite l'ensemble des salariés et des employeurs à répondre à une enquête anonyme.

Des difficultés qui passent souvent inaperçues

Un collaborateur malentendant qui lit sur les lèvres, une opticienne qui organise ses journées autour d'un TDAH, une salariée qui travaille avec des douleurs, un retour après un burn-out, un proche à accompagner au quotidien… Ces réalités sont fréquentes, mais rarement visibles, en magasin comme à l'atelier. Faute d'être connues, elles sont parfois mal comprises par l'entourage professionnel.

Des témoignages pour ouvrir le dialogue

Plusieurs opticiens, collaborateurs et chefs d'entreprise ont accepté de raconter leur parcours et de témoigner. Leurs récits, diffusés sous forme d'affiches et de courtes vidéos, introduisent un questionnaire en ligne qui se remplit en quelques minutes. Chacun peut y décrire les situations rencontrées, ses besoins, les pratiques qui fonctionnent et ses attentes. Toute la profession est invitée à y participer jusqu'au 18 décembre 2026, et à le faire circuler dans les équipes.

L'écoute, au cœur du métier comme de l'entreprise

Professionnel de santé, l'opticien-lunetier écoute chaque jour ses clients pour comprendre leurs besoins. La branche propose d'appliquer la même qualité d'écoute en interne : entre collègues, entre managers et équipes, entre employeurs et salariés. **Le point de départ reste le vécu des personnes**, avant toute réflexion sur les dispositifs.

Une démarche paritaire, construite dans la durée

Cette première étape vise à sensibiliser l'ensemble du secteur. Les résultats de l'enquête nous permettront ensuite de mettre en place des actions adaptées aux situations identifiées.

> *« Notre métier est d'aider à mieux voir. Apprenons à mieux nous voir les uns les autres car l'attention portée à une personne dit ce que l'on croit de sa dignité. »*
> **Arnaud LAFROGNE, président de la CPPNI de l'optique-lunetterie de détail**
>
> *« En tant qu'opticiens nous aidons depuis toujours à mieux voir le monde. Aujourd'hui, et pour la première fois d'une manière aussi engagée par l'ensemble des acteurs de la branche, ouvrons les yeux sur les difficultés souvent invisibles de nos salariés et bâtissons un environnement de travail pleinement inclusif. »*
> **Stéphane MARCHAL, rapporteur du groupe de travail handicap de la CPPNI de l'optique-lunetterie de détail**

PARCE QU'OSER EN PARLER, C'EST DÉJÀ CHANGER LE REGARD.

À propos de la CPPNI de l'optique-lunetterie de détail

La Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) réunit les organisations d'employeurs et de salariés de la branche de l'optique-lunetterie de détail (convention collective nationale, IDCC 1431). Elle négocie et interprète les règles applicables à la branche et conduit ses travaux d'intérêt général : emploi, formation, conditions de travail, égalité professionnelle et, désormais, handicap visible ou invisible et vulnérabilités.

Contacts presse :

- **Arnaud LAFROGNE**, président de la CPPNI de l'optique-lunetterie de détail – 06 85 87 20 62
- **Stéphane MARCHAL**, rapporteur du groupe de travail handicap de la CPPNI de l'optique-lunetterie de détail – 07 82 23 95 84
    - cppniol@gmail.com

www.optique-lunetterie.fr